

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **COMP-F-4** |
| **Chef d’unité .:**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Birthe Panhans**  [**Birthe.Panhans@ec.europa.eu**](mailto:Birthe.Panhans@ec.europa.eu)  **+32 2 2961373**  **1**  **2ème trimestre 2022[[1]](#footnote-1)**  **1 an1**  **☒** **Bruxelles** □ **Luxembourg** □ A**utre: ……………..** |
|  | **☒  Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

L’unité F.4 s’occupe des fusions au sein de la direction DG COMP.F chargée de la politique de concurrence dans le domaine des transports, de la poste et d’autres services. La mission de l’unité est axée sur l'analyse des fusions dans de nombreux secteurs de services: du transport de passagers et de marchandises par tous les moyens (aérien, maritime, ferroviaire et routier) aux services postaux, à la logistique, au tourisme, à l’immobilier, aux services de sécurité, etc. Notre travail concerne un grand nombre de domaines d’activité ayant une incidence directe sur la vie quotidienne des consommateurs de l’UE.

Compte tenu de l’importance de ces secteurs industriels, l’unité F.4 s’est engagée à maintenir la compétitivité des marchés dans l’intérêt de tous les consommateurs européens et au-delà. L’unité fait également partie du réseau des fusions de la DG COMP, dont la mission est de faire appliquer les règles de contrôle des concentrations dans tous les secteurs industriels de l’UE.

Nous proposons un poste de gestionnaire de dossiers dans un environnement dynamique et stimulant sur le plan intellectuel. Le travail principal d’un gestionnaire de dossier consiste à travailler en équipes pour évaluer les structures du marché après la concentration sur la base de divers flux d’informations et d’éléments de preuve recueillis auprès des parties à l’opération, des acteurs du marché et de diverses sources publiques. À cette fin, les gestionnaires de dossiers effectuent une analyse juridique et économique de manière prospective afin de déterminer si une opération est susceptible d’entraver de manière significative l’exercice d’une concurrence effective sur les marchés en cause. Les gestionnaires de dossiers sont chargés d’enquêter sur les concentrations proposées, de mener des négociations avec les entreprises, de rédiger des notes internes et des décisions de la Commission. Le travail comprend des enquêtes de marché sur la base de questionnaires, des entretiens avec les acteurs du marché, des visites sur place et des discussions avec les parties à la concentration. Le travail peut également comprendre la participation à divers groupes de travail sur les questions politiques et la législation, la rédaction de notes d’information à l’intention de la direction, du directeur général et du cabinet du commissaire, et l’assistance au service juridique dans le traitement des litiges dans les affaires de fusion devant les juridictions de l’Union européenne.

L’unité couvre toute une série d’industries, ce qui se traduit par une forte courbe d’apprentissage et la capacité d’explorer différentes théories du préjudice. Les unités de fusion sont organisées en réseau, donnant aux gestionnaires de dossiers la possibilité de travailler sur des fusions dans différents secteurs, même en dehors du cadre de l’unité. Bien que le travail puisse présenter des défis en raison de délais légaux stricts, il est varié, récompensant et a un impact réel sur l’économie et la vie quotidienne des consommateurs. Les membres de l’équipe sont jeunes et dynamiques, ce qui contribue à une atmosphère de travail dynamique. Nous encourageons un débat ouvert et la créativité, étant donné que les affaires soulèvent souvent de nouvelles questions juridiques et économiques. La structure hiérarchique du réseau de fusion est très légère; les équipes chargées des dossiers, dirigées par un responsable de dossier, rendent compte directement au directeur responsable et au directeur général adjoint pour les fusions.

Le candidat idéal est un individu curieux, dynamique, fort de bon sens et appréciant un environnement de travail à grande vitesse. Nous recherchons une personne possédant de solides capacités d’analyse et de rédaction, un sens de l’initiative ainsi que la capacité de produire des résultats dans des délais serrés. Le candidat doit faire preuve d’ouverture d’esprit et bien travailler en équipe.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : : si les connaissances acquises dans les domaines du droit, de l’économie et/ou de l’administration des entreprises sont les plus courantes, nous encourageons la diversité et souhaitons recevoir des candidatures de candidats formés dans d’autres domaines, par exemple l’ingénierie ou les sciences naturelles.

Expérience professionnelle

Une expérience en matière d’application du droit de la concurrence est un atout, mais pas une condition préalable.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Connaissance d’au moins 2 langues de l’Union européenne, dont une très bonne maîtrise de l’anglais écrit et oral.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)